

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

---

9 JANVIER 2015

## **PROJET DE DÉCRET**

**relatif aux implantations commerciales**

### **AMENDEMENT**

proposé par

MM. Evrard, Jeholet, Dodrimont et Mme Dock

# PROJET DE DÉCRET

## relatif aux implantations commerciales

### AMENDEMENT

L'article 109 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est remplacé par ce qui suit :

« Art. 109. À l'article 1<sup>er</sup> du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments, le 16° est complété comme suit : « ou le permis intégré au sens de l'article 1<sup>er</sup>, 5° du décret relatif aux implantations commerciales lorsqu'il intègre des actes et travaux soumis à permis d'urbanisme. » ».

### JUSTIFICATION

L'article 237/1 du CWATUPE a été abrogé par le décret du 28 novembre 2013 en son article 36.

Il est proposé d'amender le nouveau dispositif relatif à la PEB.

Y. EVRARD

P.-Y. JEHOLET

PH. DODRIMONT

M. DOCK